

# Le mouvement ouvrier face aux travailleurs immigrés

Les relations entre le mouvement ouvrier français et les travailleurs immigrés évoluent au cours du XX<sup>e</sup> siècle. René Gallissot, ancien directeur de l'Institut Maghreb-Europe, retrace les grandes périodes de cette histoire complexe et nous fournit des explications.

**H & M : Quelles sont les principales conclusions du livre que vous avez cosigné, *Ces migrants qui font le prolétariat*, en termes de relations entre le mouvement ouvrier et les travailleurs immigrés ?**

**René Gallissot :** C'est la grande question de l'immigration ! Avant d'être de nature ouvrière, l'immigration a d'abord été agricole. Aujourd'hui, il existe des diasporas et une circulation mondiale. Le xx<sup>e</sup> siècle est le temps de l'immigration proprement ouvrière, qui a renouvelé la main-d'œuvre par la base et permis une stabilisation de la classe ouvrière dans les pays européens. À l'origine, les émigrants partaient d'Europe et donc les syndicats, comme le mouvement ouvrier, étaient des partisans de la libre circulation. Ensuite, pendant la période de l'entre-deux-guerres, l'immigration s'intensifia et le mouvement ouvrier devint restrictif. Jusqu'en 1936, il existe une opposition entre la CGT, qui défend à l'époque l'État social et le réformisme, et la CGTU qui reste, aux côtés des communistes, en faveur de la libre circulation au nom de la lutte de classe internationale. Ensuite, l'ensemble du mouvement ouvrier en France accepte la limitation de l'immigration. Ainsi, les syndicats vont être les premiers partisans d'un État national social qui s'adresse aux Français et garantit un statut aux ouvriers français et, souvent, laisse à la marge le mouvement immigré.

Dans l'histoire de l'immigration, il faut suivre les destinées de l'État social, mais également prendre en compte la transformation de la société engendrée par la main-d'œuvre ouvrière : elle s'installe dans les villes, dans le centre ou à la périphérie, dans les villages miniers et industriels jusqu'en 1945. Ensuite, on assiste à une forme d'urbanisation prolétaire de la France dans laquelle les migrants prennent leur place. Le mouvement ouvrier, très structuré, se trouve décalé par rapport à ces profondes modifications de société liées au développement rapide des villes.

**H & M : Les syndicats font-ils des distinctions en fonction des différentes origines des populations immigrées ?**

**R. G. :** Dès qu'il est question d'origine, cela devient très délicat. Pointer les différences culturelles fournit un prétexte au rejet et au

Entretien conçu par Laure Pitti et réalisé par Marie Poinso avec **René Gallissot**, Professeur émérite des Universités, université Paris VIII

racisme. Les discriminations deviennent rétroactives avec l'Histoire. Or, l'intégration au sens économique et social et, plus encore, l'acculturation prenaient beaucoup plus de temps pour les premiers migrants. Par exemple, les Bretons ou les Auvergnats arrivaient à Paris en laissant derrière eux leur mode de vie rural. Avec les années, l'adaptation s'est faite de plus en plus rapidement. Aujourd'hui, non seulement les sans-papiers savent manier le français, mais ils ont une pratique de l'organisation collective, des associations et des pétitions. Cette accélération du processus d'intégration dans le temps est beaucoup plus influente que les éventuelles différences d'origine. L'intégration se fait par le conflit plus que par l'uniformisation ou le compromis. Les périodes de lutte sont les plus importantes pour s'insérer de façon durable dans la société.

Le principal changement auquel s'est confronté le mouvement syndical date de l'entre-deux-guerres, au moment de la distinction entre main-d'œuvre étrangère et main-d'œuvre coloniale. Ceux qu'on appelle "les indigènes" ne sont pas pleinement citoyens français ; ils sont des sujets français, mais ils ne sont pas des étrangers non plus. Cette distinction porte la marque de la discrimination coloniale qui interfère avec celle qui concerne tous les étrangers.

**H & M : Cette distinction a-t-elle perduré après l'indépendance de ces pays ?**

**R. G. :** La discrimination continue d'une autre façon, avec l'idée de frontières nationales puis européennes. Les migrants n'ont pas accès aux mêmes droits politiques ni aux mêmes statuts par rapport à l'emploi que les nationaux français. Cela s'amplifie aujourd'hui avec l'apparition du terme "extra-communautaire" qui concerne essentiellement les migrants de l'ancien domaine colonial du Sud arrivant dans les anciennes métropoles. Ils sont marqués par la discrimination du racisme colonial de couleur.

**H & M : Cette attitude est-elle suivie par les syndicats ? Existe-t-il un discours spécifique s'adressant à l'immigration post-coloniale ?**

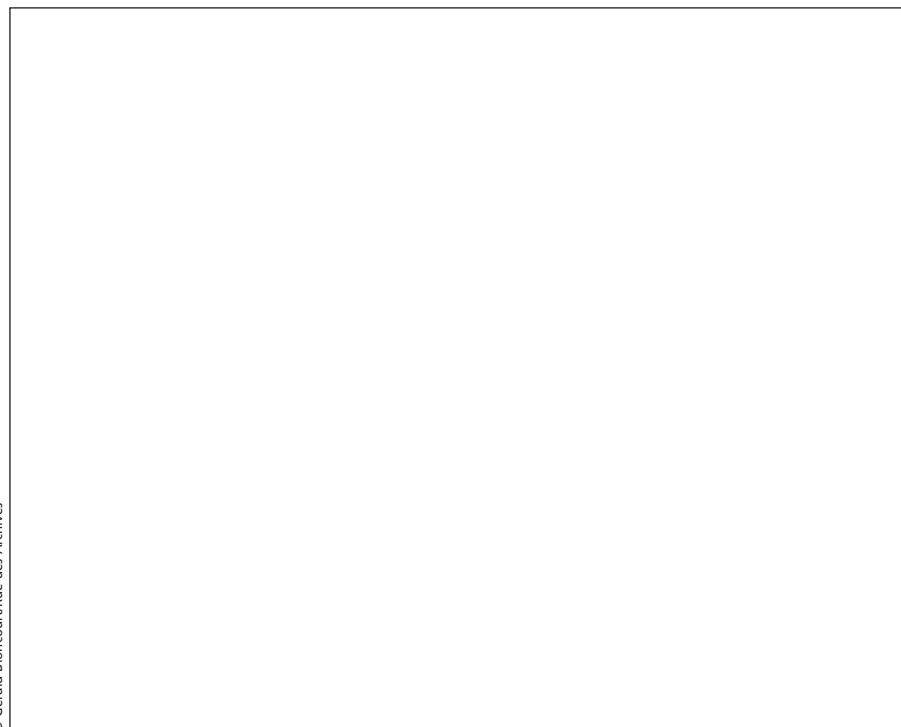
**R. G. :** Les syndicats ont certes développé un vigoureux antiracisme. Ces formes d'organisation ne sont pas censées s'intéresser à la différence ethnique. Ce qui a permis une formidable promotion des migrants au sein des syndicats. Ils ont acquis une dignité par les luttes syndicales en devenant des "camarades" dans le mouvement ouvrier. Cela n'empêchait pas tous les préjugés d'agir, mais cela participait à l'intégration et contribuait à développer un sentiment d'égalité auquel les migrants ont été très sensibles. Par exemple, les Nord-Africains, entrés en masse à la CGT, fournissent des cadres à la deuxième ou troisième génération. Cependant les syndicats se trouvent en décalage car ils parlent au nom de la classe ouvrière française. Ils vont revendiquer

le maintien des acquis sociaux de la législation française et donc perpétuer la frontière entre Français et étrangers. Ils n'arrivent pas pleinement à s'affranchir de la "Défense nationale" et cela peut aller jusqu'à la "préférence nationale", notamment pour préserver les droits nationaux dans le domaine du travail. Il est normal que les syndicats défendent les avancées de droit national. En revanche, ils sont incapables aujourd'hui de préconiser des politiques publiques européennes pour se situer à un autre niveau, qui exigerait l'égalité de traitement pour tous les travailleurs. C'est ainsi que l'on mesure la difficulté des syndicats à s'affranchir de "l'État national social".

**H & M : Pouvez-vous nous préciser les périodes clés, de l'entre-deux-guerres jusqu'aux années soixante-dix, dans les relations entre les syndicats et les travailleurs immigrés ?**

**R. G. :** L'histoire des migrations se distingue par des cycles économiques – croissance/chômage – et des pics de réactions nationalistes (racisme et fascisme, montée de l'extrême droite...). Les cycles se chevauchent et se recourent. De l'après-guerre de 1914 à la crise de 1929, on est en présence d'une double attitude syndicale qui oppose la CGT – réformiste, partisane de l'État social – et la CGTU – adepte de la lutte de classe et ouverte aux travailleurs étrangers. Ensuite, les attitudes vont changer. Après la crise de 1929, la législation établit des discriminations protectionnistes dans le travail. En 1936, les immigrés sont fondus dans le mou-

**Manifestation des ouvriers de chez Renault à l'initiative de la CFDT, demandant les mêmes droits syndicaux pour les travailleurs français et immigrés, années soixante-dix.**



vement antifasciste au nom de la classe ouvrière française. Les questions d'immigration passent au second plan. Ce phénomène se répète en 1945 avec l'apogée de l'assimilationnisme, notamment pour les travailleurs étrangers. Durant les Trente Glorieuses, la France se trouve dans une période de reconstruction et l'idéologie assimilatrice est dominante. Or, la main-d'œuvre se renouvelle par les Algériens. D'ailleurs, la croissance

ne dure que quinze ans (de 1956 à 1973) et c'est une période économique favorable qui développe l'État social. Mais la guerre d'Algérie vient distiller sa haine et le racisme colonial se retourne contre les travailleurs arabes. C'est à ce moment-là que se développe une politique patronale paternaliste et discriminatoire à la fois, par exemple chez Citroën au sein

d'associations musulmanes. Or, la distinction religieuse n'existait ni à l'intérieur du mouvement ouvrier ni dans la majorité de l'opinion.

À partir de 1973 et surtout depuis 15 ou 20 ans, les "Arabes" sont progressivement perçus comme des "musulmans", même si la pratique religieuse est faible. Ce qui change la distinction, c'est l'inscription dans le conflit idéologique polarisé sur l'islam et entraînant des difficultés jusque dans le monde syndical.

Les conditions économiques et les vagues de racisme sont interdépendantes. Durant les années qui suivirent le krach de 1929, le chômage n'était pas pris en charge par l'État ; des associations et des comités de soutien aux chômeurs s'organisaient et s'ouvraient parfois aux immigrés. En revanche, pendant la crise de 1973, l'État social intervient : il indemnise, tout en masquant le chômage par le développement de l'emploi précaire, les stages de formation. Il jongle avec les chiffres et les changements de statut. Le chômage est ainsi "géré" par l'État qui impose ses restrictions.

### **H & M : Pouvez-vous expliciter votre théorie sur la nationalisation du mouvement ouvrier ?**

**R. G. :** Mon hypothèse se situe à la fois au niveau de la nationalisation des classes ouvrières et à celui de la nationalisation propre au mouvement ouvrier ; on est dans un phénomène d'idéologie nationale. Dans le premier cas, en France et dans les pays d'Europe atlantique, les classes ouvrières ont été stabilisées progressivement par le fait que l'émigration d'Europe vers l'outre-mer a soulagé la paupérisation du continent européen, même en Italie. Cela a permis une véritable intégration des classes ouvrières dans l'État national.

Il existe une hiérarchie dans cette formation des classes ouvrières. À la base, le renouvellement se fait par des migrations d'individus

*L'intégration se fait par le conflit*

*plus que par l'uniformisation*

*ou le compromis. Les périodes*

*de lutte sont les plus importantes pour s'insérer*

*de façon durable dans la société.*

étrangers ou coloniaux. Ensuite on trouve l'étagement de la qualification professionnelle, puis les garanties de statut dans les fonctions des collectivités, les grandes corporations publiques étatisées et, bien sûr, le "paradis professionnel", celui des fonctionnaires. Cette structuration de la classe ouvrière constitue d'une certaine façon le mouvement ouvrier. Celui-ci va ensuite être entraîné dans des défenses corporatives et va avoir parfois du mal à accepter de ne pas faire de la défense de l'"intérêt national" : demande de quotas au nom des acquis sociaux, etc. C'est cela qui constitue la nationalisation de la classe ouvrière, qui n'est pas propre à la France mais liée à l'État social, qui est profondément national.

D'autre part, le mouvement ouvrier a cessé d'être international. Il s'est "nationalisé" dans sa doctrine, son idéologie et sa pratique. En 1914, c'est l'Union sacrée avec le ralliement patriotique des socialistes. Depuis 1936, le mouvement communiste lui-même adopte l'idéologie nationale : l'histoire de France, l'exaltation du peuple français, la France des droits de l'homme, héritière de la Révolution. C'est le triomphe de la République française. La part des étrangers est soit mise de côté, soit valorisée seulement quand elle s'assimile à l'idéologie nationale grâce à l'œuvre républicaine.

Même si aujourd'hui, les syndicats défendent encore logiquement l'État social, qui est en train d'être démantelé par le patronat et les mesures de l'Union européenne, l'idéologie nationale est profondément laminée. On le voit avec le développement des regroupements en relais du mouvement ouvrier : l'altermondialisme ou la reconnaissance du pluralisme et de la différence, une nouvelle forme d'internationalisme. Cette évolution est perceptible à l'intérieur même des syndicats. On n'est plus à l'ère de l'assimilationnisme ni de la célébration de la mission de la France.

### **H & M : L'idéologie nationale des syndicats peut-elle disparaître complètement ?**

**R. G. :** Je ne crois pas, car dans les syndicats, le phénomène corporatiste, avec son lot de revendications catégorielles, est encore très fort ! Par exemple, Force ouvrière est très développée dans la fonction publique et l'enseignement. À la CFDT, il existe un patriotisme catholique français né de la Résistance qui reste important, malgré une idéologie sociale-démocrate et en dépit des alliances avec le parti socialiste ou avec la nouvelle gauche. Il engendre des courants d'influences, même s'ils ne sont pas dominants. La CGT doit remettre en question son assimilationnisme lié à l'identification au peuple français.

Mais l'évolution des syndicats est nettement visible depuis 1956, avec la crise du mouvement ouvrier à travers la guerre d'Algérie, à travers la crise du communisme qui s'écarte des intellectuels et des jeunes. Plus encore depuis Mai 68 et la naissance de nouveaux mouve-

ments. Les mutations de la société se répercutent à l'intérieur du monde syndical et de l'univers du travail.

**H & M : En conclusion, pouvez-vous nous faire un portrait d'un syndicaliste d'origine étrangère ?**

**R. G. :** À travers un itinéraire individuel, on peut suivre les étapes des conflits et de la transformation politique des syndicats. Le portrait sera de groupe, sur l'exemple des travailleurs algériens. Le mouvement conduit par Messali était fortement implanté dans certaines bases ouvrières. Or, il a été pris de court par l'influence du FLN, avec des attentats réciproques. Le FLN a gagné la classe ouvrière immigrée et le messalisme l'a perdue ou n'a conservé que ses noyaux ou ses bases anciennes. L'explication avancée est l'arrivée des jeunes migrants qui s'engagent massivement du côté de l'Indépendance algérienne. La transition passe très souvent par la Commission nord-africaine de la CGT, qui s'est prononcée contre Messali et s'est très vite engagée dans la création de l'Amicale des travailleurs algériens en France. C'est remarquable, car au lieu d'introduire un syndicat de plus, cette Amicale a été fondée sur la double appartenance : on était membre du FLN et, en même temps, on était syndiqué en France. Cela a permis le passage, par la CGT, de l'immigration au mouvement national algérien tout en accomplissant la francisation de la deuxième génération. ◀